

Direction Départementale des Territoires Service Eau, Environnement, Risques Pôle Environnement-Milieux Naturels

## ARRÊTÉ N° DDT/SEER/EMN/18-1172 VALIDANT LA PROLONGATION DE LA VALIDITE POUR SIX MOIS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

La Préfète de la Dordogne, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.425-1;

Vu le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique établi par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne et approuvé le 27 avril 2012 par l'arrêté préfectoral n°120510;

Vu la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne en date du 21 mars 2018;

Considérant que, compte tenu du planning très contraint et de la nécessité de consulter les partenaires associés d'ici le 27 avril 2018, il ne sera possible de proposer un projet de SDGC modifié abouti lors de la CDCFS du 19 avril prochain;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne,

## ARRÊTE:

Article 1<sup>er</sup> : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique établi par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne et approuvé le 27 avril 2012 par l'arrêté préfectoral n°120510 est prorogé pour 6 mois jusqu'au 27 octobre 2018.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de la date de publication.

Article 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Nontron, Sarlat et Bergerac, le Directeur Départemental des Territoires, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, les chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

Périgueux, le 26 AVF, 2018 La Préfète,

Anne-Gaälle BAUDOUIN-CLERO